

Prise de position de la FCCE concernant les publications liées à l'étude sur les certificats de performance énergétique de l'Université du Luxembourg

L'Université du Luxembourg a récemment publié une étude comparant les besoins en énergie calculés et les consommations mesurées des certificats de performance énergétiques (CPE).

Afin de dissiper d'éventuels malentendus, il est important de comprendre la différence entre un besoin et une consommation d'énergie. Le besoin est calculé suivant des normes et conditions définies par les règlements luxembourgeois, alors que les consommations sont mesurées par rapport à la facture d'énergie (m³ de gaz naturel, litres de mazout, etc.). Celles-ci dépendent des utilisateurs du bâtiment, ainsi que des conditions climatiques.

L'objectif premier du règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007, concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, n'est pas de créer un outil, permettant de reproduire fidèlement le comportement réel des bâtiments, mais d'établir une base de comparaison identique entre chaque bâtiment. Cela se traduit par des paramètres indépendants des utilisateurs, en respectant un équilibre entre un volume de travail/calculs acceptable et une précision suffisante. Pour cela des normes et des conditions standardisées, comme des températures intérieures fixées à 20°C dans toutes les pièces, des données climatiques normalisées, un besoin en eau chaude sanitaire prédéfini, etc., sont nécessaires. Les consommations mesurées n'influencent donc en rien le résultat du CPE.

Certains de nos pays voisins étaient partis sur un certificat de performance énergétique se basant sur les consommations mesurées, mais la plupart d'entre eux ont par la suite instauré un système qui se base sur des calculs normalisés. Un des plus grands problèmes était lié à la perte d'une facture de livraison en combustible, p.ex. de mazout, améliorant ainsi les résultats du CPE.

Au travers de l'expérience de ses membres, avec ses quelques milliers de CPE réalisés, la Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques (FCCE) ne peut qu'approuver la conclusion de l'étude. Les consommations mesurées, surtout en ce qui concerne les anciens bâtiments, sont beaucoup moins élevées que les besoins calculés. D'ailleurs d'autres études luxembourgeoises et européennes ont produit des conclusions similaires. Nous ne pouvons cependant accepter une mise en cause systématique des experts quant aux écarts observés entre les besoins calculés et les consommations mesurées.

La FCCE souligne que chaque membre effectif est tenu de respecter la charte de bonne conduite établie pour ses membres. En pratique un CPE d'un bâtiment existant ne sera jamais établi sans visite des lieux. Par ailleurs, la FCCE s'engage à améliorer continuellement la qualité des prestations de ses membres, par la création des guides pratiques, en entretenant un forum de discussion, ainsi qu'en proposant des formations et des groupes de travail. La FCCE s'entretient également de manière régulière avec les autorités compétentes, afin de faire part de son retour d'expérience. En ce qui concerne la problématique de l'écart observé entre le besoin et la consommation d'énergie, la FCCE en analysera les causes et soumettra des propositions d'amélioration aux autorités compétentes.

Dans le cadre de la réalisation de nouvelles habitations à performance énergétique élevée (classes BBB et AAA), la FCCE constate que les immeubles n'ayant pas eu un suivi continu durant les travaux, risquent d'être confrontés à un refus aux demandes d'aides financières, suite à des non-conformités vis-à-vis de la réglementation. Un suivi indépendant adapté tout au long de la construction d'un immeuble à performance énergétique élevé peut, non seulement assurer l'obtention des aides financières, mais aussi fournir une expertise sur l'exécution des nouvelles technologies d'isolation et de mise en œuvre, nécessaires pour garantir le bon fonctionnement d'un immeuble d'habitation basse énergie ou passif.

Communiqué par la Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques 06.06.2014